

**CONCOURS D'ACCES
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON**

SESSION 2021-1

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Monsieur François HURARD
Inspecteur général des affaires culturelles

Ce rapport porte sur les trois concours d'accès à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 24 mars 2021 (date des épreuves écrites) et le 9 juin 2021 (réunion d'admission et délibération des jurys).

1. Les modalités d'organisation du concours dans le contexte de crise sanitaire :

Cette session du concours d'accès à l'IRA était placée sous le régime défini par l'arrêté ministériel du 2 décembre 2020 portant ouverture de la session de printemps 2021 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration.

Comme lors de la session d'automne 2020, les candidats des trois concours ont été soumis à deux épreuves écrites identiques, l'une composée de questions à choix multiples, l'autre proposant la résolution d'un cas pratique.

Et comme pour les deux sessions de l'année précédente, déjà marquées par le contexte de crise sanitaire, les épreuves écrites et orales ont été organisées selon un protocole sanitaire strict (respect des gestes barrière, distanciation, port du masque par les candidats et membres du jury durant les épreuves) qui n'a en rien altéré le bon déroulement du concours.

2. Données statistiques

Pour cette session, 39 places étaient offertes au concours externe, 30 au concours interne et 8 au troisième concours. Les postes ont été pourvus pour les trois concours et le jury a dressé une liste complémentaire comprenant 8 lauréats pour le concours externe, 1 pour le concours interne et 2 pour le 3^{ème} concours.

2.1. Présence et sélectivité

Avec 1263 candidats admis à concourir au concours externe, on observe, pour cette session, une très nette progression des inscrits (+ 40%) par rapport au précédent concours. Au total, 459 candidats se sont présentés aux épreuves écrites, soit un peu plus d'un tiers des inscrits (36,26%), mais en valeur absolue, il s'agit du plus grand nombre de candidats ayant composé à l'écrit pour l'un des cinq concours de la session de printemps 2021 des IRA.

Pour le concours interne 522 candidats étaient admis à concourir et 256 ont été présents à l'écrit, soit légèrement moins (-10%) qu'à la session précédente. Quant au 3^e concours, celui-ci reste stable : le nombre d'admis à concourir est de 117 (112 à la précédente session), 40 candidats étant présents aux épreuves écrites.

Les taux de sélectivité pour l'admission s'établissent à 11.8 % pour le concours externe, 8.5 % pour le concours interne et 5 % pour le 3^e concours.

2.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation dépasse 65 % en termes d'admis à concourir et demeure donc à un niveau élevé, notamment pour le concours interne (69,3%).

Concours externe

Critères	Inscrit	Admis à concourir	Présent Admissibilité	Admissible	Présent Admission	Admis LP	Admis LC	Non Admis								
TOTAL	1280	1263	459	119	113	39	8	66								
Homme	448	35%	440	34,84%	187	40,74%	49	41,18%	46	40,71%	14	35,90%	4	50%	28	42,42%
Femme	832	65%	823	65,16%	272	59,26%	70	58,82%	67	59,29%	25	64,10%	4	50%	38	57,58%

Concours interne

Critères	Inscrit	Admis à concourir	Présent Admissibilité	Admissible	Présent Admission	Admis LP	Admis LC	Non Admis								
TOTAL	523	522	256	82	79	30	1	48								
Homme	160	30,59%	160	30,65%	77	30,08%	32	39,02%	31	39,24%	13	43,33%	1	100%	17	35,42%
Femme	363	69,41%	362	69,35%	179	69,92%	50	60,98%	48	60,76%	17	56,67%	0	0%	31	64,58%

3^e concours

Critères	Inscrit	Admis à concourir	Présent Admissibilité	Admissible	Présent Admission	Admis LP	Admis LC	Non Admis								
TOTAL	118	117	40	18	17	8	2	7								
Homme	41	34,75%	41	35,04%	16	40%	11	61,11%	10	58,82%	5	62,50%	0	0%	5	71,43%
Femme	77	65,25%	76	64,96%	24	60%	7	38,89%	7	41,18%	3	37,50%	2	100%	2	28,57%

3. Observations du jury

3.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 mars 2021. Les deux épreuves proposées aux candidats à l'écrit (résolution d'un cas pratique et questionnaire à choix multiple) sont définies aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 28 mars 2019¹.

¹ Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

3.1.1. L'épreuve de cas pratique

Comme le prévoient les textes, la première épreuve d'admissibilité est « *la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat.*

Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétro planning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. Cette épreuve, d'une durée de quatre heures, est affectée d'un coefficient 5. »

L'épreuve de cas pratique portait, pour cette session, sur la valorisation du patrimoine immatériel d'un service d'archives relevant d'une direction ministérielle. Il s'agissait de répondre à la commande suivante :

« Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) juridique, au sein d'un service d'archives relevant d'une direction d'administration centrale ministérielle. Cet organisme, classé établissement recevant du public de 1ère catégorie, est installé sur un site patrimonial prestigieux, dont certains de ses espaces (cour d'honneur, salons d'apparat, etc.) ne sont accessibles aux personnes extérieures que lors des journées européennes du patrimoine. Le patrimoine immatériel, dont ces espaces font partie, constitue une part importante des biens possédés par l'Etat. La révolution technologique du début du XXIème siècle s'est traduite, à la fin des années 2000, par la prise de conscience des pouvoirs publics du formidable potentiel économique, culturel et social généré par ce patrimoine. Dans un contexte de tensions budgétaires, l'Etat a compris l'intérêt que suscite cette source de financement complémentaire. Appuyées par l'expertise reconnue de la « mission appui au patrimoine immatériel de l'Etat », les administrations publiques ont choisi de tirer les conséquences économiques de ce potentiel et se sont engagées, progressivement, à mettre en œuvre des stratégies de gestion optimisée et de valorisation financière de leurs actifs immatériels publics. À la faveur des dernières évolutions réglementaires et compte tenu des récentes sollicitations de prestataires du secteur événementiel, votre service doit s'engager rapidement et concrètement dans une démarche de valorisation financière de ces espaces prestigieux.

Épaulé(e) par le bureau des affaires financières du service et en étroite collaboration avec les départements experts de l'administration, vous êtes chargé(e) de piloter cette démarche dans la perspective d'une réunion de présentation du projet par votre directeur aux plus hautes autorités du ministère en vue de sa validation

À partir du dossier documentaire joint, vous devez rédiger une note (3 à 4 pages environ) à l'attention de votre directeur, présentant le contexte juridique et financier, déclinant les axes de travail potentiels pour votre service compte tenu des contraintes éventuelles, et précisant les modalités de leur mise en œuvre opérationnelle. À l'appui et pour illustrer les actions proposées, vous joindrez à votre note deux annexes que vous choisirez dans la liste suivante : plan d'actions, rétro planning, plan de communication, projet de contrat/convention de mise à disposition et /ou de partenariat, carte des acteurs ».

Pour cette épreuve, les correcteurs ont observé un niveau inégal des copies. Si certains candidats ont maîtrisé la méthodologie et la capacité d'ordonner les idées et les propositions, d'autres ont montré une faiblesse en termes d'argumentaire et d'originalité dans l'annonce du plan.

Le jury a observé en particulier un défaut de prise en compte du formalisme qu'on est en droit d'attendre d'une note opérationnelle ainsi qu'un manque de maîtrise du vocabulaire administratif. Les candidats proposent parfois des notes très longues qui reprennent *in extenso* les éléments des documents joints sans effort de synthèse voire d'appropriation.

En conséquence, les notes concernées s'apparentent à des énumérations d'éléments qui s'insèrent mal dans l'argumentation, quand toutefois cette dernière a le mérite d'exister.

L'exercice de la note est parfois confondu avec celui d'une note de synthèse voire d'une dissertation, l'opérationnalité en étant considérablement amoindrie.

Trop souvent les candidats n'ont pas su illustrer leurs développements avec des exemples concrets ou n'ont pas réussi à bien identifier les éléments principaux du dossier, ce qui se traduit par un niveau d'analyse globalement moyen, voire faible. Les correcteurs ont également remarqué la difficulté pour certains candidats de produire un plan dynamique, équilibré, avec des titres travaillés.

Le jury invite donc les candidats des sessions à venir à garder à l'esprit que l'objet de la note est avant tout d'être concrètement utilisable. Il ne s'agit pas de montrer que l'on a compris tel document en le résumant, mais bien d'élaborer un outil visant à donner rapidement à ses supérieurs hiérarchiques des éléments d'aide à la décision.

Quant aux annexes fournies par les candidats, elles sont souvent incomplètes (certains candidats se contentant même de citer des annexes mais sans les rédiger !) et témoignent parfois de difficultés de compréhension (les correcteurs ont par exemple été surpris par le grand nombre de « rétro-plannings » ne comportant pas de planning).

Sans doute est-ce en partie lié à une mauvaise gestion du temps, les candidats rédigeant ces annexes en toute fin d'épreuve. Mais une meilleure lecture du sujet aurait sans doute aidé bon nombre de candidats à rédiger des annexes réutilisables en vue d'une prise de décision et correspondant aux attendus explicités dans le sujet.

Néanmoins, certains candidats ont su proposer des problématiques pertinentes avec une bonne contextualisation et se sont, de ce fait, démarqués de l'ensemble.

Pour ce qui concerne les candidats au concours interne, à l'exception de l'exigence de la forme pour l'en-tête, la présentation générale avec une introduction présentant bien le contexte et le formalisme de l'épreuve a été majoritairement respectée par les candidats.

Quant aux constats formulés lors des précédentes sessions sur le non-respect des règles orthographiques, syntaxiques et lexicales, ils se vérifient malheureusement encore cette fois-ci pour les trois concours.

Le jury ne peut qu'inviter les candidats éprouvant des difficultés en la matière à recourir à des phrases simples et à un lexique qu'ils maîtrisent : le recours à des termes complexes lorsque l'on n'en maîtrise pas le sens est contreproductif. Cette situation est d'autant plus dommageable que le jury constate la récurrence de fautes très courantes : on citera pour exemple les fréquentes confusions quelque/quelque, l'incapacité à accorder correctement tel/tel que (qui font l'objet de règles d'accord distinctes), le non-respect du caractère invariable de « se sont succédé » (très fréquemment accordé).

Les candidats doivent aussi améliorer leur rédaction (style parfois lourd) et surtout veiller à rendre une écriture bien lisible et donc plus agréable à lire par les correcteurs.

Il est rappelé aux candidats toute l'importance de se préparer à cette épreuve en utilisant les moyens mis à leur disposition par les administrations, les centres de préparation aux concours, la consultation des annales des sessions précédentes, les rapports des jurys, etc., et d'y ajouter le suivi attentif de l'actualité et plus particulièrement celle de la fonction publique, ainsi que l'entraînement à l'épreuve de résolution d'un cas pratique. Si le candidat a pratiqué cet exercice régulièrement, il devrait bien maîtriser l'épreuve et sera en mesure de rédiger dans le temps imparti une note complète avec ses annexes, répondant ainsi à la commande.

Il est également recommandé de bien lire et relire le sujet, de déceler si un plan apparaît dans l'énoncé et de le suivre ; de ne pas oublier le destinataire de la note ; de soigner l'introduction, l'annonce du plan, l'équilibre des développements et, enfin, de terminer la copie par une conclusion. Les annexes demandées doivent être produites dans le respect des consignes et soignées.

Enfin, le jury tient à signaler encore une fois aux candidats qu'ils sont astreints au respect des règles d'anonymat : toute indication pouvant permettre d'identifier son auteur par des initiales ou un nom qui ne résulte pas du dossier rompt l'anonymat, et constitue, de ce fait, un motif d'élimination. Ainsi, plusieurs candidats ont malheureusement mentionné leurs nom et prénom dans la note ou dans les annexes, et n'ont donc pas pu être évalués sur le fond, ce qui est d'autant plus regrettable que leur copie était parfois satisfaisante.

3.1.2. L'épreuve de questionnaire à choix multiples

L'épreuve de QCM est ainsi définie : *« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.*

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure et trente minutes, est affectée d'un coefficient 2. »

Pour cette session, cette épreuve comportait 120 questions ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 60 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes : 20 questions ;
- Culture numérique : 20 questions.

Cette épreuve était assortie du barème suivant :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -1 point.
- En outre, toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

Ce barème incite le candidat à la prudence dans ses réponses, et à privilégier l'abstention en cas de doute. Le jury a néanmoins constaté un nombre important de mauvaises réponses, notamment pour le concours interne et le troisième concours, conduisant à éliminer une proportion significative de candidats, et ce en dépit parfois de bonnes copies de cas pratique. Le jury insiste donc à nouveau auprès des candidats et des organismes de formation sur la nécessité d'une meilleure préparation de cette épreuve.

Comme lors des précédentes sessions, les candidats au concours externe ont mieux maîtrisé cette épreuve que les candidats du concours interne et du troisième concours. Et, tous concours confondus, les meilleurs résultats sont obtenus sur les questions de culture administrative et juridique et les questions de culture numérique, pour lesquelles la moyenne de points obtenus a été supérieure à celle des questions de finances publiques et très supérieure à celle des questions de la rubrique « organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes ». C'est donc en particulier sur ces deux dernières thématiques que l'effort de préparation doit porter prioritairement.

3.1.3. *Seuil d'admissibilité*

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 10,01/20 pour le concours externe ; à 8,07/20 pour le concours interne et à 9,58/20 pour le 3^e concours.

3.2. Sur les épreuves orales

D'une durée de 30 minutes au total, l'épreuve prévoit 5 minutes d'exposé préliminaire du candidat et 25 minutes d'entretien avec le jury.

3.2.1. *L'exposé préliminaire*

Tout en respectant globalement le formalisme requis (règles élémentaires de politesse, durée maximale de cinq minutes puis présentation du parcours universitaire, des expériences professionnelles et des motivations), le début de l'oral consacré par le candidat à sa présentation témoigne parfois d'un manque de spontanéité.

La récitation par cœur, au mot près, de cette présentation, qui se perçoit immédiatement, ne joue pas en faveur du candidat : ce dernier doit avoir à l'esprit que le jury cherche à transposer les aptitudes décelées à des situations professionnelles futures au cours desquelles il n'aura nullement la possibilité d'apprendre par cœur la présentation de tous les projets suivis et devra au contraire être en mesure de construire spontanément une intervention à partir de mots clés. Plus rares ont été, heureusement, les présentations pêchant par excès d'improvisation et d'impréparation, qui se sont parfois achevées en moins de trois minutes.

S'agissant des candidats au concours interne et au troisième concours, trop d'entre eux ne maîtrisent pas l'exercice d'un exposé de 5 minutes qui ne doit pas être une simple récitation de la présentation faite dans le dossier RAEP.

Les candidats sont donc invités à trouver le bon compromis entre la nécessité, d'une part, d'aborder tous les aspects attendus dans un temps contraint et le fait, d'autre part, de démontrer des capacités spontanées d'expression orale.

3.2.2. *L'entretien avec le jury*

Lors des vingt-cinq minutes d'échanges avec le jury, une grande partie des candidats a été dans l'incapacité de sortir de sa zone de compétences ou de ses centres d'intérêt. Le jury a parfois été surpris de la méconnaissance par les candidats, même dans les grandes lignes, de l'environnement administratif auquel le concours pourrait les conduire. Tout en étant conscient que des candidats au concours externe, parfois avec très peu d'expérience professionnelle, ne peuvent pas connaître en détail ledit environnement, le jury porte nécessairement un regard défavorable sur les candidats incapables par exemple de citer les grandes missions d'un adjoint gestionnaire en établissement public local d'enseignement (EPL) alors même qu'environ un tiers des postes à la sortie de l'IRA conduit à exercer cette fonction.

Le fait de n'avoir approfondi que l'environnement administratif auquel il aspire témoigne non seulement d'un manque de curiosité du candidat mais n'est pas annonciateur du meilleur : comment miser sur un candidat qui prétend intégrer un corps interministériel, qui peut le conduire à des fonctions très variées, alors que le candidat se borne à viser un type de métier, voire parfois une fonction unique au sein de tel ou tel ministère ? Quelles que soient par ailleurs ses compétences, le candidat ne peut objectivement pas restreindre ses objectifs d'affectation à

un seul ministère. Les candidats sont donc vivement invités à déterminer des natures de tâches pour lesquelles ils peuvent éprouver une aspiration en début de carrière et observer l'ensemble des environnements administratifs qui leur permettraient d'exercer ces tâches.

Les candidats qui ont eu le mérite de procéder ainsi ont en général su démontrer leur motivation : il n'est pas nécessaire d'affirmer toutes les trois phrases « je suis motivé » pour le démontrer lorsqu'on est en mesure de prouver au jury qu'on a réfléchi au caractère transposable de certaines missions d'un environnement à l'autre.

Ainsi, le jury n'a pas hésité à interroger les candidats qui faisaient part de leur intérêt pour le métier d'adjoint gestionnaire en EPLE sur l'organisation des ministères régaliens, et à l'inverse, à interroger les candidats souhaitant exercer en administration centrale sur les tâches de gestion ou de sécurité exercées en EPLE. L'objectif est de vérifier que le candidat a bien conscience que les aléas de la formation peuvent le conduire à exercer des missions qu'il n'avait pas nécessairement envisagées dans des environnements qu'il n'avait pas visés, ce qui suppose une curiosité intellectuelle et une forte adaptabilité.

Le jury réitère donc un conseil formulé session après session : les candidats sont vivement invités à prendre contact avec des attachés d'administration en poste, lesquels ne peuvent que saisir l'utilité de la démarche, en particulier auprès de ceux exerçant des missions éloignées de leurs aspirations.

Certains candidats au concours externe disposaient de connaissances très insuffisantes de l'environnement de la fonction publique et de l'action publique en général.

Or, quelle que soit la fonction envisagée par le candidat, le jury attend légitimement de lui qu'il connaisse des principes généraux de l'action et de la fonction publiques : trop de candidats sont incapables de parler des grands principes de la commande publique (ne parlons même pas des seuils), de la LOLF (demander au candidat de citer un exemple de mission budgétaire en lien avec l'environnement administratif visé est étrangement apparu comme une question insurmontable), des éléments composant la rémunération des fonctionnaires (une grande partie des candidats ignore même l'existence du point d'indice), etc.

Les réponses apportées laissent finalement à penser que certains candidats n'ont pas eu la curiosité de se rendre sur les sites internet qui ont pourtant le mérite de rendre accessible de manière claire des informations essentielles. Les candidats qui veulent se préparer efficacement sont donc invités à fréquenter régulièrement des sites comme www.fonction-publique.gouv.fr ou www.transformation.gouv.fr qui traitent de la plupart des sujets évoqués dans les questions du jury

En tout état de cause, la préparation des candidats doit inclure la connaissance de l'organisation, des administrations, que ce soit au niveau central ou au niveau déconcentré.

Pour le concours externe, la valorisation des expériences professionnelles constitue parfois une difficulté pour certains candidats, alors que le jury est pleinement conscient qu'on ne peut pas à la fois remplir les critères pour être candidat en externe et disposer d'une longue expérience professionnelle.

Certains candidats externes disposent en fait d'une longue expérience professionnelle et sont dans une situation de reconversion : pour peu qu'ils parviennent à être sincères dans leurs motivations, plusieurs de ces candidats ont favorablement surpris le jury. Non seulement ils ont eu la curiosité d'aller se renseigner sur des environnements administratifs, mais ils ont pour certains particulièrement convaincu le jury sur leur aptitude à transposer des situations professionnelles vécues, dans des environnements parfois exigeants (hôtellerie de luxe, restauration, enseignement auprès de publics spécifiques) à la fonction publique.

D'autres candidats externes disposaient déjà de quelques années d'expérience dans des environnements variés : la fonction publique en tant que contractuels en poste dans une administration ou fonctionnaire de catégorie C ou B. Étrangement, ils n'ont pas toujours su profiter de cet avantage relatif pour échanger avec des attachés en poste dans leur administration, ce qui là encore les aurait particulièrement servis.

Quant aux candidats en fin de parcours universitaire, ne disposant logiquement d'une expérience professionnelle assise que sur quelques stages, ils ont fait état de capacités très variables dans leur force de persuasion à l'égard du jury : ce dernier les invite à ne pas appréhender l'oral comme un exercice purement scolaire, mais comme un véritable temps d'échange.

Les candidats doivent être conscients du fait que le jury procède au recrutement d'un fonctionnaire de l'Etat. Il est donc attentif aux réactions du candidat lorsque lui est posée une question et à la manière dont il construit sa réponse. Ainsi, lorsqu'un candidat ignore de prime abord la réponse à une question posée, le jury tiendra compte de sa capacité à raisonner à voix haute pour expliquer comment il rattache à la question les éléments dont il a connaissance, ou à propos desquels il émet une supposition. À titre d'illustration, lorsque le jury demande à un candidat ce qu'il peut dire des missions du ministère de la mer, il n'attend pas de lui qu'il les connaisse parfaitement mais plutôt de voir s'il parvient progressivement à rattacher des éléments d'actualité dont on peut légitimement supposer d'un futur cadre qu'il est capable d'en résumer les grands enjeux (les tensions autour de la pêche dans le cadre du *Brexit*, la préservation de la biodiversité marine, etc.).

3.2.3. *Les mises en situation*

Une partie de l'oral est consacrée à des mises en situation professionnelle qui ont globalement révélé une bonne réactivité de la part des candidats. Comme lors des sessions précédentes, trois types principaux de mises en situation ont été proposés aux candidats : *situations de crises*, *problèmes de management et de relations humaines* et, enfin, *cas de déontologie*.

Le jury invite les candidats, d'une part, à récapituler explicitement à l'oral les paramètres à prendre en compte lorsqu'une mise en situation est donnée et d'autre part à faire preuve de pragmatisme car il est attendu au final du candidat qu'il tranche et se positionne face à la situation à laquelle il est confronté.

Le candidat doit avoir en tête qu'il n'existe pas de bonne réponse mais que le jury attend qu'il montre comment il concilie des paramètres a priori inconciliables et parfois qu'il sache aller chercher de l'aide auprès d'un tiers. Le fait de réagir dans les mises en situation comme si l'on était systématiquement seul d'un bout à l'autre du processus de décision ne témoigne pas en faveur du candidat qui doit démontrer qu'il s'intégrera avant tout à un environnement fait d'interactions.

Dans une mise en situation où l'attaché en fonction doit analyser et prendre une décision rapidement, le candidat ne peut apporter une réponse qui consiste à dire qu'il va tout de suite en référer à son supérieur hiérarchique pour que celui-ci prenne la décision. De même, le jury est attentif à ce que ne soit pas décelé un trait de personnalité trop marqué et qui serait handicapant pour un encadrant (le recours systématique à la sanction par exemple, laquelle, à l'inverse s'avère indispensable dans certaines situations et que les candidats ne doivent donc pas écarter par principe).

3.2.4. Recommandations du jury pour l'oral

Les candidats qui ont obtenu de très bonnes notes à l'oral ont démontré qu'ils avaient fait un réel investissement de préparation de celle-ci en ayant travaillé leurs motivations qu'ils ont clairement énoncées, et en présentant un projet professionnel abouti, réfléchi et réaliste. Ils ont su enfin prendre une posture de cadre A tout au long de l'entretien. Les échanges avec les membres du jury ont été fluides, les candidats ont fait preuve de capacité d'analyse et d'argumentation.

A l'inverse, de nombreux candidats ont manqué de synthèse dans leurs réponses aux questions, ce qui leur a fait perdre de précieuses minutes et n'a pas toujours laissé le temps au jury de les tester sur des questions jugées plus difficiles (mais susceptibles d'orienter fortement leur note à la hausse).

Ce défaut est parfois accompagné d'un manque de précision, certains candidats se contentant de réponses approximatives et peu détaillées. Un travail préalable sérieux sur les thématiques susceptibles d'être abordées dans le cadre de l'oral devrait permettre aux candidats concernés de surmonter cette difficulté.

S'agissant du concours interne, les meilleurs candidats sont ceux qui ont su s'appuyer sur leur expérience professionnelle, complétée par une préparation sérieuse sur les thématiques interministérielles, pour présenter un projet professionnel cohérent avec les débouchés offerts aux élèves de l'IRA et se projeter dans des fonctions de manager et/ou d'encadrant. Celles-ci impliquant de faire des choix, les candidats qui ont su exprimer leur avis lorsque le jury le leur demandait ont davantage répondu aux attentes de l'exercice que ceux s'abritant derrière une neutralité de principe ou une récitation de connaissances.

Pour l'oral, le jury recommande donc aux candidats des prochaines sessions, tous concours confondus, au-delà de ce qui leur est proposé dans les formations :

- de bien approfondir, à titre personnel, la définition d'un projet professionnel clair (« je suis là devant vous pour vous exposer mes propres motivations pour entrer à l'IRA et voici mon projet professionnel en tant que futur cadre A ») et cohérent.
- de marquer un investissement fort sur la posture de cadre A et ses prérogatives et responsabilités. On ne peut esquiver une réponse ou un engagement dans une situation en se référant systématiquement à son supérieur hiérarchique.
- enfin, en cours d'entretien, les candidats ne doivent pas hésiter à s'engager personnellement dans leurs réponses : trop de candidats se cantonnent à des définitions quand le jury leur demande au contraire de prendre position.

François HURARD
Président du jury